



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : structures administratives

Question écrite n° 7191

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur une éventuelle suppression de l'inspection générale du travail et de la main-d'œuvre des transports. Il lui demande quelles sont ses intentions à l'égard de cette structure administrative dépendant de son ministère.

Texte de la réponse

Au début de l'année 1993, le Gouvernement avait décidé d'entamer un processus devant conduire à l'unification des services d'inspection du travail existant aujourd'hui au sein des administrations du travail, de l'agriculture (inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole) et de l'équipement (inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports). Il a été décidé à l'automne 1993 de ne pas poursuivre les études engagées sur ce projet de fusion. Cette décision a été motivée par la préoccupation de prendre en compte la spécificité du secteur d'activité très particulier que constitue le transport. Le contrôle du respect de la législation du travail dans cette branche professionnelle doit ainsi s'effectuer en relation étroite avec les objectifs que poursuit le ministère chargé des transports en matière de sécurité routière ou aérienne, et dont l'enjeu dépasse le cadre strict de ces entreprises. L'objectif prioritaire du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme est de rechercher, en particulier sur le secteur du transport routier marqué par l'existence d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises en graves difficultés financières, une régulation qui évite l'exacerbation d'une concurrence s'effectuant au détriment des conditions de travail et de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7191

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3624

Réponse publiée le : 28 novembre 1994, page 5900